

Formulaire « Attestation de l'employeur »

Selon la révision de l'ordonnance du DEFR concernant l'OCM-ES, art. 4 al. 2, les filières de formation à des fins professionnelles doivent comporter une activité professionnelle pertinente d'au moins 50%. Etant donné que la hftm est tenue d'apporter la preuve de cette prescription au DEFR, nous vous prions de bien vouloir nous fournir les informations nécessaires. Nous relevons chaque année ces données auprès de tous nos étudiants.

Fonctions exercées dans l'entreprise (3 fonctions principales) :

1)

2)

3)

Employé depuis :

Emploi en % :

Confirmation par l'entreprise :

.....
Lieu, Date

.....
Signature de l'employeur

Je confirme l'exactitude des informations ci-dessus :

.....
Lieu, Date

.....
Signature de l'étudiant-e